l'engageant à se tenir sur la plus grande réserve en cette délicate circonstance (P. J., n° 16). Le lendemain 6, M. Cadot, vivement affecté, vint m'apporter des explications sur ce fâcheux incident.

Voici ce qui s'était passé: M. Cadot avait dédié sa Note sur l'invasion des Helvètes dans les Gaules et la première campagne de Jules-César (P. J., n° 12) à M. Thiollière, son chef, sans lui demander son autorisation. Celui-ci, par un sentiment de prudence administrative, n'avait pas accepté cette dédicace, toutefois sans refuser à M. Cadot de livrer sa Note à la publicité, mais en l'engageant à demander cette permission au Ministre des Travaux publics. Le conseil de M. Thiollière était sage et amical, inspiré par le fait qu'en cette affaire le nom du Souverain et celui du Ministre se trouvaient mêlés aux travaux que M. Rouher faisait exécuter par les ingénieurs de l'État.

M. Cadot était fort peiné. Cet incident me causa à moimême de vives préoccupations pour prévenir des froissements entre deux camarades, hommes de grand mérite, très unis, avec lesquels j'avais d'excellents rapports, rendus agréables par leur aménité.

Le 4 février 1862, M. Cadot m'écrivait : « M. Thiollière « me semble avoir mal compris et mon travail et la qualité

- « non officielle que j'ai prise en l'écrivant, et j'espère que
- « l'explication que j'aurai avec lui dissipera les craintes
- « exagérées, à mon avis, qu'il a conçues. »

N'ayant pu vaincre les scrupules de son chef, motivés par une sage réserve, il vint me trouver et me prier de vouloir bien envoyer moi-même au Ministre des Travaux publics sa Note sur l'invasion des Helvètes dans les Gaules, avec la demande qu'il lui adressait d'en distribuer quelques exemplaires (P. J., n° 17).